

Questions orales

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il m'appartient certes, ainsi qu'à d'autres ministres, de tenter d'établir avec les syndicats les relations les plus constructives possibles, pour qu'il leur soit plus facile, lorsqu'ils jugeront le moment propice, de réintégrer ces organismes où ils ont un rôle à jouer dans leur propre intérêt et dans celui du mouvement syndical en général.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le 4 mai, le ministre du Travail a dit espérer que le retrait des travailleurs du Conseil canadien des relations du travail soit temporaire seulement. Le salariat s'est retiré pour signifier son opposition à la réglementation qu'on doit appliquer encore deux ans et demi. Vu la situation, le ministre a-t-il vraiment raison d'espérer que ce retrait soit seulement temporaire, ou le mouvement syndical ne refuse-t-il pas sa participation jusqu'à la fin du programme de réglementation? Qu'en est-il vraiment?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, il est très difficile de tenter d'analyser ce qui se passe dans la tête de chacun des chefs syndicaux. Tout ce que je puis dire, c'est qu'à mon avis, il faut souligner que les représentants des travailleurs se sont retirés de cet organisme, mais sans démissionner ni renoncer. Leur retrait prépare le terrain pour leur participation plus tard, lorsqu'ils en estimeront le temps venu. Quant à savoir à quel moment ils jugeront opportun de le faire, je crains fort qu'on ne puisse répondre à la question d'avance, mais l'assemblée du CCT prévue pour la semaine prochaine aura sûrement un rôle à jouer dans cette décision.

LES POURPARLERS AVEC LE SECTEUR OUVRIER OU LES
OFFRES GOUVERNEMENTALES EN VUE DE LA RÉINTÉGRATION
DU CTC AU SEIN DES ORGANISMES DE L'ÉTAT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Le ministre peut-il dire à la Chambre si lui ou d'autres membres du cabinet ont vraiment rencontré des représentants du Congrès du travail du Canada et surtout si le gouvernement a fait des propositions au CTC pour qu'il reprenne sa participation, ou si l'on se trouve pour le moment dans une impasse totale? Nous aimerions savoir exactement de quoi il retourne.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): J'ai parlé à certains dirigeants du CTC. Je pense que mes autres collègues qui ont quelque chose à voir avec le syndicalisme ont discuté de ces questions avec le CTC. Comme le député s'en souvient peut-être, la dernière fois que le CTC est intervenu auprès du cabinet, il a dit qu'il serait heureux que l'on aborde d'autres sujets et que l'on parle notamment des politiques qui pourraient être adoptées après la période d'austérité. Il a manifesté le désir de rencontrer le premier ministre et ainsi que d'autres personnes. Je pense qu'il discute pour le moment de la possibilité d'organiser bientôt des réunions sur toute une série de sujets.

[M. Fraser.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET AMÉRICAIN RELATIF À L'EXTRACTION DU NICKEL
DES FONDS MARINS — LA RÉACTION DU CANADA — LES
POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et j'en profite pour saluer son retour à la Chambre après ses nombreux voyages. Le vendredi 30 avril, j'ai posé une question au premier ministre au sujet de l'attitude du Canada à l'égard de l'intention des États-Unis d'exploiter les fonds marins, et le premier ministre a répondu qu'il s'informerait. Depuis lors, la Conférence sur le droit de la mer a publié un seul texte de négociation révisé qui comporte une formule de réglementation de la production en ce qui concerne le nickel découvert dans les eaux internationales. Cette formule va permettre à la production du nickel sous-marin d'augmenter d'au moins de 6 p. 100 par an. Puisque le sous-sol canadien renferme d'abondantes sources de nickel, cette formule nous paraît, évidemment, inquiétante et je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quelle a été la réaction du Canada à la proposition.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes opposés à la proposition qu'on voulait faire figurer dans le texte de la convention sur le droit de la mer. Nous avons fait part de nos inquiétudes à la délégation américaine à la Conférence sur le droit de la mer qui a lieu actuellement à New York et au cours de ma visite à Nairobi j'ai dit directement à M. Kissinger ce que nous pensions de cette proposition et de l'effet qu'elle pourrait avoir sur l'exploitation de nos gisements. Nous avons convenu que nos deux pays devraient continuer à se consulter à propos de cette proposition.

M. Crouse: Dans le discours qu'il a prononcé à la Conférence sur le droit de la mer, le 8 avril, M. Kissinger a dit que si les fonds marins profonds ne sont pas l'objet d'un accord international, les États-Unis peuvent commencer, et commenceront, à prospecter et à extraire des minéraux. Mais il a ajouté que les États-Unis préféreraient qu'un contrôle international partiel soit exercé par l'entremise d'un conseil qui représenterait les intérêts des pays producteurs et consommateurs s'intéressant le plus à l'extraction minière sous-marine. Le Canada est certainement un de ces pays là. Je demande donc au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le Canada a discuté avec les États-Unis de l'utilisation des fonds marins internationaux et quelle a été l'essentiel de ces discussions?

M. MacEachen: Cette proposition a été présentée vers la fin de la journée à New York et si je me souviens bien, nous n'avons participé à aucune discussion sur cette formule jusqu'à ce qu'il en soit de nouveau question dans le texte lui-même. A ce moment là, nous nous sommes opposés à cette formule particulière et nous continuerons à nous y opposer mais nous ferons, je l'espère, des propositions qui serviront mieux les intérêts du Canada. Je ne crois pas que les États-Unis aient l'intention de résoudre leurs problèmes aux dépens du Canada.